



Succession portée devant le tribunal

Par **swallow13_old**, le **13/09/2007** à **12:39**

Bonjour

Depuis 2003, compte tenu d'une mésentente entre frères & soeurs, la succession de mes grand-parents s'éternise voire a été portée devant le Tribunal depuis 1 an en vain.

La partie adverse utilise divers procédés pour ne pas avoir à rembourser les biens immobiliers qu'elle occupe d'ailleurs. Et, dernièrement n'a pas donné suite aux demandes des avocats.

Ces héritiers ont eux-mêmes estimés la valeur des biens immobiliers et le loyer. Ils utilisent aussi des terrains.

L'affaire a déjà été présentée 2 fois devant le tribunal. A ce jour, en l'absence de réponse de la partie adverse, le dossier est à nouveau reporté.

1) Que faire pour accélérer la procédure ?

2) La partie adverse occupe la maison familiale et normalement doit verser un loyer aux autres héritiers (argent bloqué chez le notaire)

Peut-on faire quitter les lieux ?

D'avance, merci pour votre aide